



Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le lundi 8 janvier 2024 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre conseil à 19h00.

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon

Messieurs : Richard Lefrançois, Marc-André Routhier , Sébastien Grondin, René Breton et Dominic Parent

Sous la présidence de Mme Andréa Gosselin, mairesse.

Sont également présents : Mme Sonia Tardif / Directrice générale et greffière-trésorière et M. Éric Guay / Responsable des travaux publics.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 2.1. Adoption des minutes de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023
- 2.2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 4 décembre 2023
- 2.3. Affaires découlant du dernier procès-verbal
- 2.4. Adoption des comptes du mois
- 2.5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles
- 2.6. Correspondance
- 2.7. Période de questions
- 2.8. Rapport de la MRC
- 2.9. Rapport du responsable des travaux publics

#### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 3.1. Adoption du règlement no 390 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux
- 3.2. Refinancement du prêt -règlement numéro 265 pour un montant de 71,000\$
- 3.3. Formations ADMQ- Démystifications votre rôle de greffier et préparation /rédaction de documents municipaux
- 3.4. Offre de services PG Solutions -Lien avec le service d'évaluation MRC des Appalaches
- 3.5. Résolution fixant le tarif au kilomètre lors de déplacement pour l'année 2024
- 3.6. Adhésion à GROBEC pour l'année 2024
- 3.7. Adhésion à l'ADMQ 2024
- 3.8. Réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable



4. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 4.1. Adoption des salaires du personnel au service incendie Leeds-St-Pierre -Kinnear's
  - 4.2. Embauche des pompiers volontaires au service incendie
  - 4.3. Résolution fixant le salaire 2024 de la brigadière.
5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE
  - 5.1. PRACIM-Dossier numéro 203013-Protocole d'entente
6. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ
  - 6.1. Avis de départ au poste de responsable des loisirs et communications et affichage de l'offre d'emploi.
  - 6.2. Avis de départ au poste de concierge et embauche
  - 6.3. Tarification des locations de salles au Centre culturel
  - 6.4. Camp de jour-semaine de relâche
7. COMITÉS DES ÉLUS
  - 7.1. Travaux publics
  - 7.2. Loisirs
  - 7.3. Incendies/Infrastructures
8. DIVERS
  - 8.1. Demande du clocher du village : exemption des taxes foncières
9. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

01-01-24

Proposée par madame Valérie Gagnon et appuyé par monsieur Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

### 2.1. **ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023.**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

02-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Lefrançois et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

### 2.2. **ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023.**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;



03-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Valérie Gagnon et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

**2.3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL.**

Rien en particulier.

**2.4. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS.**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

04-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur René Breton et appuyé par monsieur Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

**POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :**

Adm. gén.	15,136.70 \$
Incendie :	14,584.61 \$
Sécurité :	658.33 \$
Voirie	124,110.85 \$
Hygiène du milieu :	30,261.34\$
Urbanisme :	64,289.87 \$
Loisirs :	3,140.98 \$
Salaires :	53,748.37 \$
TOTAL :	305,931.05\$

**2.5. RÉOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES.**

05-01-24

Proposée par madame Valérie Gagnon et appuyé par monsieur Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

**2.6. CORRESPONDANCE.**

La correspondance est lue et sera déposée aux archives de la municipalité pour consultation.



## 2.7. **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Madame Andr ea Gosselin invite les citoyens   la p riode de questions.

## 2.8. **RAPPORT DE LA MRC.**

Madame Andr ea Gosselin fait un bref rapport de la MRC.

## 2.9. **RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

Le responsable des travaux publics, monsieur  ric Guay, fait le rapport des travaux publics r alis s au cours du mois de d cembre et ceux   venir.

# 3. **ADMINISTRATION G N RALE**

## 3.1. **ADOPTION DU R GLEMENT NO 390 D CR TANT LA R MUN RATION ET L'ALLOCATION DE D PENSES DES  LUS MUNICIPAUX**

06-01-24

Propos  par M. Ren  Breton et appuy  par M. Dominic Parent et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents que la municipalit  adopte le r glement num ro 390 d cr tant la r mun ration et l'allocation de d penses des  lus municipaux.

## 3.2. **REFINANCEMENT DU PR T-R GLEMENT NUM RO 265 POUR UN MONTANT DE 71,000\$**

07-01-24

**CONSID RANT QUE** le r glement num ro 265 a  t  approuv  par le minist re des affaires municipales le 15 ao t 2007 et que celui-ci d cr tent des travaux connexes   la recherche en eau souterraine, des activit s pr paratoires pour le syst me de captage , d'alimentation et de distribution de l'eau potable et des activit s pr paratoires pour le syst me de collecte, d'interception et de traitement des eaux us es et autorisant le financement desdits travaux;

**Il est propos ** par monsieur S bastien Grondin et appuy  par monsieur Richard Lefran ois et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents que la municipalit  de Saint-Jacques de Leeds accepte la proposition de Desjardins Entreprises Beauce-Appalaches –Etchemins pour le refinancement d'un montant de 71,000\$ au taux fixe de 5.44 % pour une dur e de cinq(5) ans.

**QUE** la mairesse et/ou la directrice g n rale / greffi re -tr sori re soient autoris s, et ils le sont par les pr sentes,   signer pour et au nom de la Municipalit  de Saint-Jacques-de-Leeds les documents de la Desjardins Entreprises Beauce-Appalaches-Etchemins pour le refinancement du r glement num ro 265.

## 3.3. **FORMATIONS OFFERTES PAR L' ADMQ**

08-01-24

Propos  par monsieur Marc-Andr  Routhier et appuy e par madame Val rie Gagnon et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents que la municipalit  accepte de payer les frais pour les formations suivantes qui sont offertes par l'Association des directeurs municipaux du Qu bec ( ADMQ) aux employ s municipaux :

-D mystifications votre r le de greffier au prix de 335\$ plus les taxes.



-Préparation et rédaction des documents municipaux au prix de 399\$ plus les taxes.

-Gestion financière municipale au prix de 235\$

-Gestion contractuelle au prix de 120\$

### **3.4. OFFRE DE SERVICES PG SOLUTIONS -LIEN AVEC LE SERVICE D'ÉVALUATION MRC DES APPALACHES**

09-01-24

Proposée par monsieur Sébastien Grondin et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de services de PG Solutions du 27 mars 2023 portant le numéro 1MSJA50-017924-JQ1 au montant de 850\$ plus les taxes pour la mise en place de la passerelle informatique entre le module des permis et le service de l'évaluation de la MRC des Appalaches.

### **3.5. RÉOLUTION FIXANT LE TARIF AU KILOMÈTRE LORS DE DÉPLACEMENT POUR L'ANNÉE 2024**

10-01-24

Proposé par monsieur René Breton et appuyé par monsieur Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le tarif pour les déplacements soit fixé à 0.52 \$ du kilomètre à compter du 1er janvier 2024.

### **3.6. ADHÉSION À GROBEC POUR L'ANNÉE 2024**

11-01-24

Proposée par madame Valérie Gagnon appuyé par monsieur Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds renouvelle son adhésion à GROBEC au coût de 75 \$ pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

### **3.7. ADHÉSION À L'ADMQ 2024**

12-01-24

Proposé par monsieur Dominic Parent et appuyé par monsieur Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds paie l'adhésion de monsieur Anthony Cyr greffier trésorier adjoint / chargé de projet, auprès de l'ADMQ pour l'année 2024, au coût de 939\$ plus les taxes pour l'adhésion et l'option des assurances.

### **3.8. RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION ET LE REMPLACEMENT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS RELIÉS AU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE les étangs d'épuration devront être vidangés dans les prochaines années et que les équipements nécessaires au traitement et la distribution de l'eau potable pourraient être amenés à être réparés ou changés;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de prévoir les fonds nécessaires afin de financer, en tout ou en partie, d'éventuelles dépenses en lien avec le système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable.

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet à une municipalité, par l'article 1094.1, de créer, par résolution, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;



13-01-24

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Marc- André Routhier, et appuyé par monsieur Richard Lefrancois , il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2) D'affecter une somme de 14 000 \$, prise à même l'excédent de fonctionnements non affectés, pour la transférer à l'excédent de fonctionnements affecté – traitements des boues de la station d'épuration et des équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable.



#### 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

##### 4.1. **ADOPTION DES SALAIRES DU PERSONNEL AU SERVICE INCENDIE LEEDS-ST PIERRE- KINNEAR'S**

14-01-24

Proposé par monsieur René Breton et appuyée par madame Valérie Gagnon et résolu à la majorité des conseillers présents que monsieur Kevin Pomerleau soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2024 au salaire<sup>2</sup> de base, fixé par le conseil municipal.

QUE M. Daniel Nadeau soit engagé à titre d'assistant du directeur, au salaire<sup>2</sup> de base, fixé par le conseil municipal.

QUE M. Guillaume Lecours soit engagé à titre d'assistant – secteur Saint-Pierre-de-Broughton - au salaire<sup>2</sup> de base, fixé par le conseil municipal.

QUE MM. Éloi Mercier , Rémi Blanchette, Dominic Boulet et Jean-Nicolas Guérard soient engagés à titre d'officiers au salaire<sup>2</sup> de base, fixé par le conseil municipal.

QUE les salaires horaires du directeur du service incendie et de ses deux assistants ainsi que des pompiers volontaires, autres que ceux déjà mentionnés, soient selon le salaire<sup>2</sup> horaire fixés par le conseil municipal.

QUE les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0.52 \$/km.

QUE copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de Kinneear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton pour adoption par leur conseil respectif.

<sup>2</sup> Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

Fait à noter : Monsieur Sébastien Grondin se retire des délibérations sur ce point.

##### 4.2. **EMBAUCHE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU SERVICE INCENDIE**

15-01-24

Proposé par monsieur Richard Lefrancois et appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes soient embauchées pour occuper des postes de pompiers volontaires pour la caserne de Saint-Jacques de Leeds :

-Cyndie Morissette-Racine- Résidente de Saint-Jacques de Leeds

-Francis Bolduc-Résident de Saint-Jacques de Leeds

-Amilie Méthot-Résidente de Saint-Jacques de Leeds et ayant la formation obligatoire de pompier 1

-François Gagné-Résident d'Inverness et ayant la formation obligatoire de pompier 1

-Dany Gagné-Résident d'Inverness et ayant la formation obligatoire de pompier 1



#### **4.3. RÉSOLUTION FIXANT LE SALAIRE 2024 DE LA BRIGADIÈRE**

16-01-24

Proposé par monsieur Dominic Parent et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Kathy Létourneau soit engagée à titre de brigadière au salaire<sup>2</sup> journalier fixé par le conseil municipal.

QU'elle soit rémunérée les journées où ses services sont requis.

<sup>2</sup> Un document renferme les salaires horaires des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

### **5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**

#### **5.1. PRACIM-DOSSIER NUMÉRO 2030313-PROTOCOLE D'ENTENTE**

17-01-24

Proposé par monsieur René Breton et appuyé par monsieur Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Madame Andréa Gosselin mairesse ou monsieur Sébastien Grondin maire-remplaçant de Saint-Jacques de Leeds soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir dans le cadre du programme PRACIM –projet de la construction d'un entrepôt municipal (Numéro 2030313).

### **6. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ**

#### **6.1. AVIS DE DÉPART AU POSTE DE RESPONSABLE DES LOISIRS ET COMMUNICATIONS ET AFFICHAGE DE L'OFFRE D'EMPLOI**

**CONSIDÉRANT** la fin d'emploi de madame Catherine Grenier Pouliot au poste de responsable des loisirs et communications de la municipalité;

18-01-24

Proposé par monsieur Sébastien Grondin et appuyé par monsieur Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité publie une offre d'emploi selon le mode d'affichage habituel dès que possible afin de combler le poste vacant.

#### **6.2. AVIS DE DÉPART ET EMBAUCHE AU POSTE DE TRAVAIL À LA CONCIERGERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçue un avis de fin d'emploi au poste de concierge de madame Mathilde Tremblay Grenier le 8 décembre 2023 et que l'affichage de l'offre d'emploi a été fait afin de combler le poste le plus rapidement possible ;

19-01-24

Proposé par monsieur René Breton et appuyé par monsieur Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte le départ de madame Mathilde Tremblay Grenier.

Que la municipalité embauche madame Mary-Philippe Tremblay qui est la seule candidature reçue pour le poste de concierge et ce de façon rétroactive au 9 décembre 2023 selon les conditions spécifiées à l'entente intervenue entre les parties

<sup>2</sup>.





<sup>2</sup> Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

### **6.3. TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLES AU CENTRE CULTUREL**

20-01-24

Proposé par monsieur Richard Lefrançois et appuyée par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les tarifs 2024 pour la location du Centre culturel soient les suivants :

Amicale – réunion : 110 \$ plus les taxes

Amicale – repas et soirée : 160 \$ plus les taxes

Amicale- tarif horaire : 15.00\$ de l'heure plus les taxes

Gymnase, Amicale et cuisine : 500 \$ plus les taxes

Gymnase-tarif horaire : 20.00\$ de l'heure plus les taxes

Local patinoire : 85\$ plus les taxes (résidents)

160\$ plus les taxes (non-résidents)

Organismes locaux : gratuit à titre de contribution municipale

Club de l'âge d'or : 50\$ plus taxes pour une demi-journée

### **6.4. CAMP DE JOUR DE LA SEMAINE DE RELÂCHE-BUDGET ET EMBAUCHE DU PERSONNEL**

ATTENDU qu'il y a organisation d'un camp de jour pendant la semaine de relâche du 4 au 8 mars 2024 au Centre culturel ;

21-01-24

Proposée par monsieur René Breton et appuyé par monsieur Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité embauche le personnel nécessaire pour la tenue du camp de jour de la semaine de relâche selon les conditions spécifiées aux ententes intervenues avec les personnes suivantes :

-madame Madison Gagnon

-madame Clara Malette

-madame Alison Vachon

<sup>2</sup> Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.



## 7. COMITÉS DES ÉLUS

### 7.1. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

### 7.2. LOISIRS

Madame Valérie Gagnon mentionne que le Comité des loisirs fera une mise à jour des tâches prévues au poste de travail du responsable des loisirs et des communications.

### 7.3. INCENDIES/INFRASTRUCTURES

Monsieur Sébastien Grondin fait un compte rendu des interventions du Service incendie qui ont lieu en décembre 2023, de la pratique à la caserne des pompiers du mois de décembre et mentionne le départ à la retraite de 5 membres du service incendie le 31 décembre dernier.

## 8. DIVERS

### 8.1. Demande au clocher du village : Demande d'exemption de taxe foncière

La municipalité accuse réception de la demande et informe que la décision est reportée ultérieurement.

## 9. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

22-01-24

Proposée par madame Valérie Gagnon appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h55.

---

Andréa Gosselin  
Mairesse

---

Sonia Tardif, G.M.A.  
Dir. Gén. / greffière -trésorière

### CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

### CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que La municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

Sonia Tardif, G.M.A.  
Dir. Gén. / greffière -trésorière